

Service Habitat

OBJET : HABITAT - AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE, CANCE, TOURNON D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIÉTAIRE BAILLEUR.

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain (OPAH-RU) a été signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

Par cette convention, la Ville d'Annonay s'est engagée à participer au financement des travaux d'amélioration des logements réalisés par les propriétaires selon les modalités définies dans la convention, à savoir :

- Pour les propriétaires bailleurs : une aide de 10% du montant HT des travaux, plafonnée à 4 000 € par logement, pour la rénovation d'un logement indigne ou très dégradé présentant un indice de dégradation égal ou supérieur à 0,55.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la commune d'Annonay par un propriétaire bailleur pour 7 logements au 2 passage Pont Arnaud – 31 rue de Tournon.

Type	Adresse	Propriétaire	Surfaces et typologie des logements	Nature des travaux	Montant HT des travaux + MOE	Dépenses subventionnées HT	Montant subvention Anah	Montant subvention Ville	Montant subvention Agglo	Montant total des subventions publiques	Soit % du coût HT
FB	2 passage Pont Arnaud - 31 rue de Tournon	SCI DUBIEF IMMO	T4 - 86,83 m ² T3 - 70,92 m ² 5 T2 - 53,92 m ² - 57,32 m ² - 50,06 m ² - 50,66 m ² - 50,12 m ²	Travaux lourds + performance énergétique (de 63% à 86% de gain)	777 993 €	475 524 €	180 433 €	46 646 €	42 646 €	289 725 €	35 %

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par le service habitat et peut bénéficier d'une aide conforme à la convention OPAH-RU

Le Maire de la Commune d'Annonay,

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés sur les 7 logements de la SCI DUBIEF IMMO, propriétaire bailleur, situés 2 passage Pont Arnaud – 31 rue de Tournon, répondent aux critères d'éligibilité de la convention OPAH-RU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention OPAH-RU Cœur de Ville historique, Cance, Tournon signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

DÉCIDE

Article 1 :

L'attribution d'une aide maximum d'un montant de 46 646 € à la SCI DUBIEF IMMO, représentée par Monsieur Siegfried DUBIEF, pour l'immeuble 2 passage Pont Arnaud – 31 rue de Tournon. Le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées.

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône au contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon et de son affichage et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Arthonay, le 17/10/2023

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le : 18/10/2023

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230101-44836-DE-1.1